

Ce livret a été réalisé avec la participation de :

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi-Guadeloupe

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi-Martinique

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi-Guyane

La Caisse Générale de la Sécurité Sociale-Guyane

La Caisse Générale de la Sécurité Sociale-Guadeloupe

Du Cabinet COGEIRISK

L'adaptation à Mayotte a été réalisée avec la participation de :

Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi-Mayotte

Du Cabinet SHC

**Edition (Octobre 2011)  
réadaptée pour Mayotte  
en Octobre 2012**

DIECCTE DE MAYOTTE

3 bis rue mahabou

BP 174

97600 mamoudzou

02-69-61-98-93

dd-976.inspection-section01@dieccte.gouv.fr

Conception/réalisation :



[www.cogeirisk.fr](http://www.cogeirisk.fr)  
[contact@cogeirisk.fr](mailto:contact@cogeirisk.fr)



# Livret d'accueil du BTP



Le livret d'accueil du BTP vous est proposé par



Le secteur des Bâtiments et Travaux Publics est un secteur fortement accidentogène tant en métropole que dans les départements d'outre mer.

Les chiffres des Caisses Générales de la Sécurité Sociale indiquent globalement qu'en 2009, les accidents de travail avec arrêt dans le secteur des bâtiments et travaux publics représentent, pour les DOM, 20% des accidents de travail toutes branches confondues.

De nombreux cas d'accidents mortels continuent d'alimenter l'actualité et la prise de conscience des maîtres d'ouvrage et des différents intervenants est un chantier inachevé.

Le développement de la prévention et la divulgation de l'information sur les risques professionnels contribuent à l'amélioration continue des conditions de travail des salariés sur les chantiers.

C'est la raison d'être de ce livret.

La DIECCTE de Mayotte tient à remercier les rédacteurs de ce guide pour avoir partagé le résultat de leur travail. Tous les acteurs de ce secteur d'activité intervenant à Mayotte (entreprises, salariés, encadrants, etc..) vont ainsi pouvoir en bénéficier et mettre en usage quotidiennement les bonnes pratiques explicitées en image.

<b>1. Les Equipements de Protection Individuelle généraux</b>	<b>4</b>
<b>2. Le travail en hauteur</b>	<b>6</b>
<b>3. Électricité</b>	<b>14</b>
<b>4. Engins de chantiers</b>	<b>20</b>
<b>5. Chantier sur route</b>	<b>24</b>
<b>6. Ensevelissement</b>	<b>26</b>
<b>7. Les risques chimiques</b>	<b>28</b>
<b>8. Manutention</b>	<b>32</b>
<b>9. Le bruit</b>	<b>36</b>
<b>10. Risques divers</b>	<b>37</b>
<b>Conclusion / Remerciements</b>	<b>39</b>

# 1 LES EPI\* GÉNÉRAUX

\* LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE



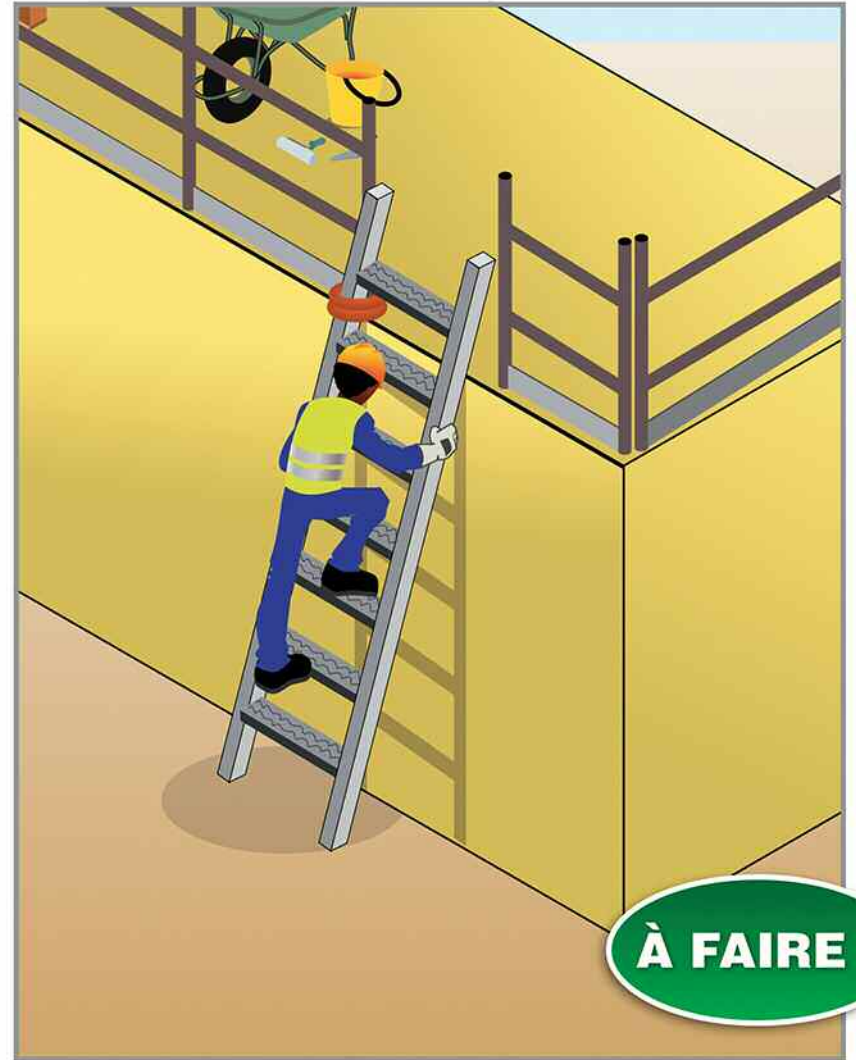
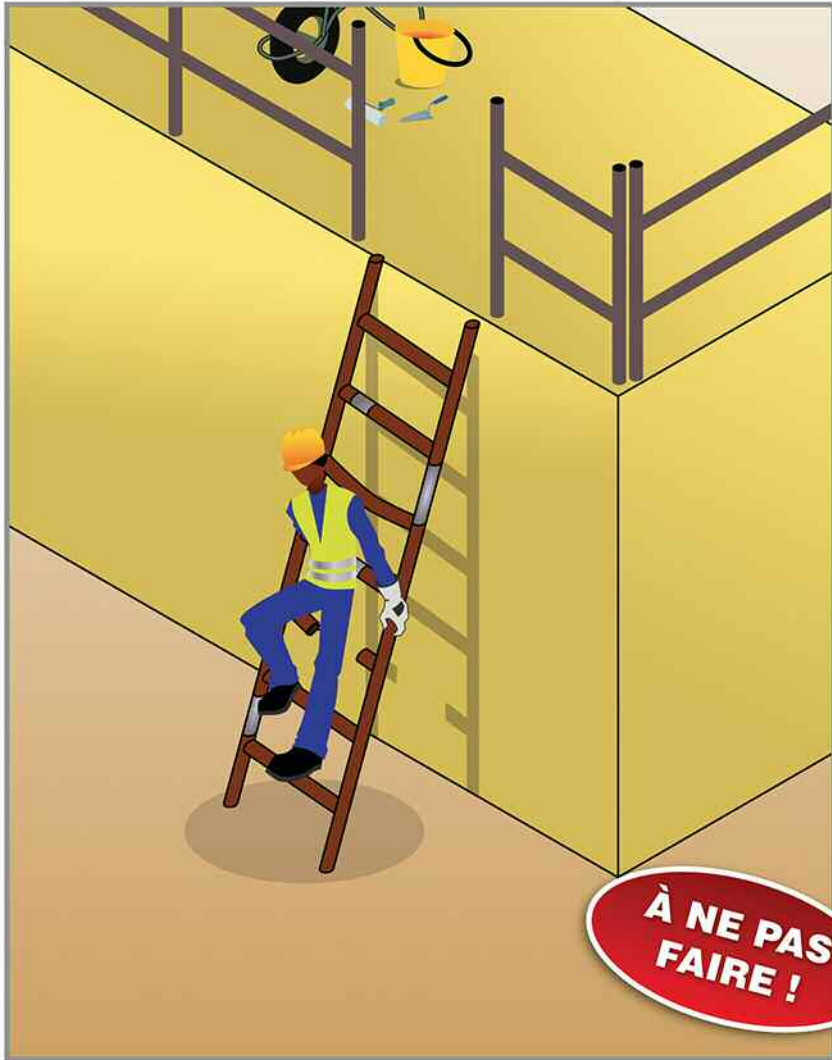
**À NOTER**

J'ai le droit de demander à l'employeur de remplacer les Equipements de Protection Individuelle (EPI) quand ceux-ci sont détériorés.



À NOTER

Je monte et je descends face à l'échelle.



### À NOTER

L'échelle et l'escabeau ne sont pas des postes de travail mais uniquement un moyen d'accès.





À NOTER

Je dois être formé pour pouvoir monter un échafaudage.



À NOTER

Garde-corps : je veille à ce que tout accès donnant sur le vide soit protégé.



## À NOTER

J'utilise les moyens d'accès prévus pour me déplacer en toute sécurité.



## À NOTER

Je signale tous câbles, enrouleurs, matériels électriques en mauvais état. Toutes mes rallonges sont noires (norme H07 RNF).





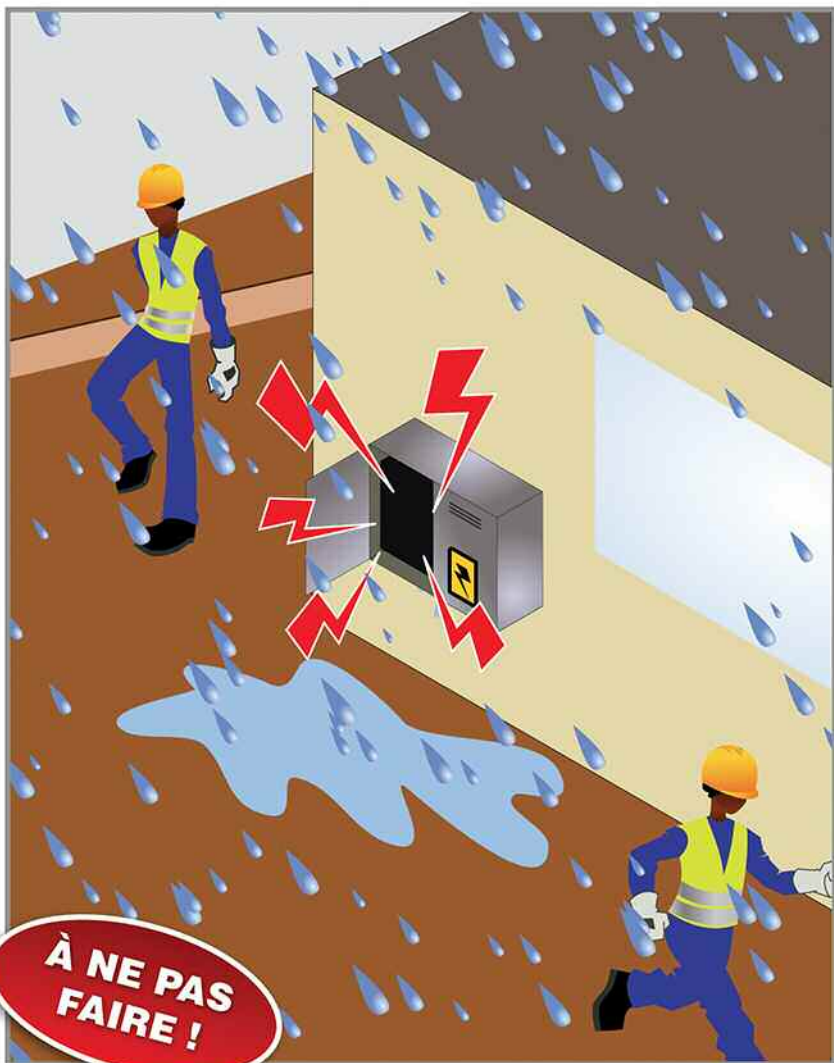
## À NOTER

Les armoires électriques doivent être fermées à clé.  
Seules les personnes habilitées peuvent y intervenir.



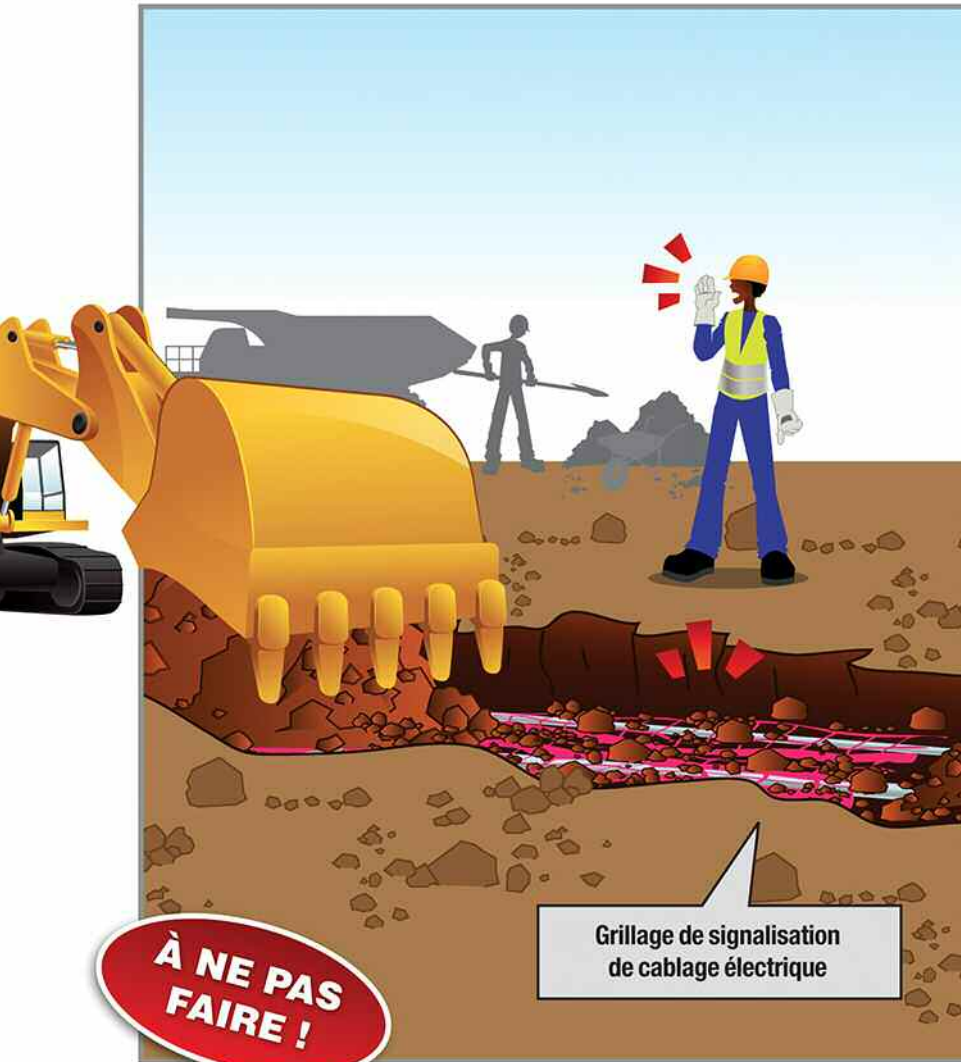
## À NOTER

J'interviens sur les armoires électriques  
uniquement si j'ai l'habilitation adaptée  
(formation + autorisation écrite de l'employeur).



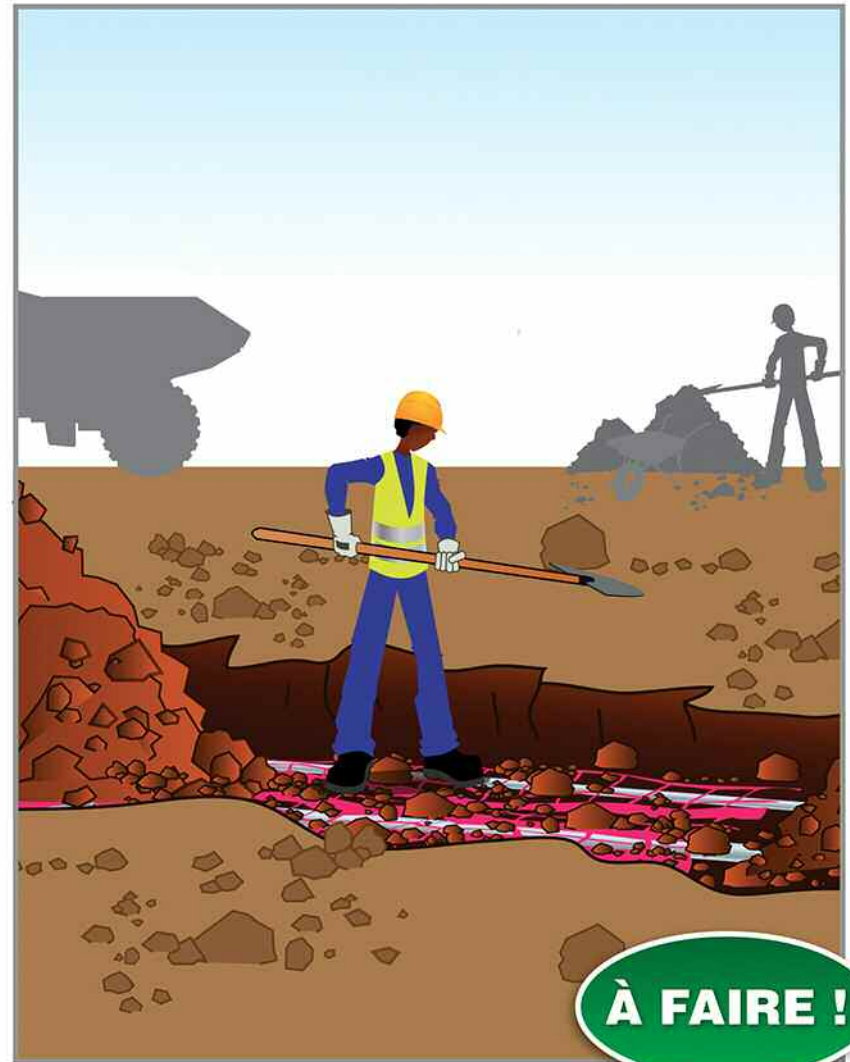
## À NOTER

Dès que j'aperçois un grillage avertisseur, je travaille manuellement à la pelle.



Grillage de signalisation de cablage électrique

**À NE PAS FAIRE !**



**À FAIRE !**



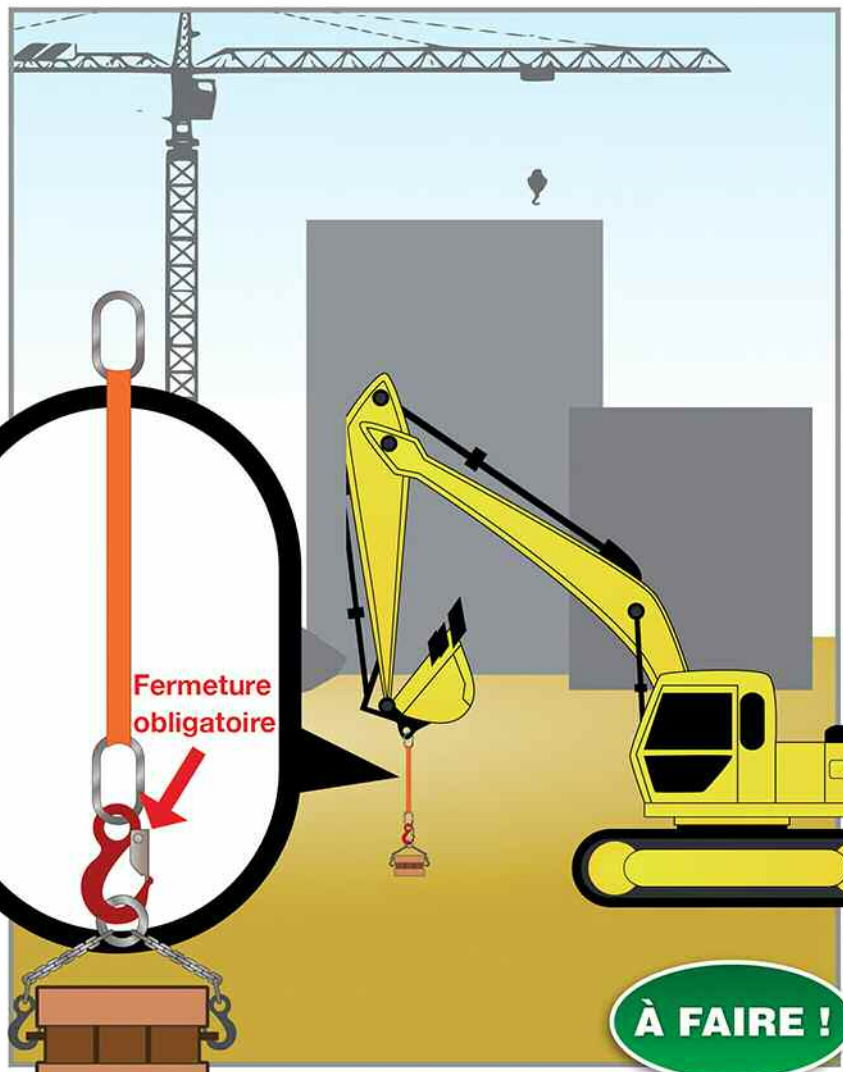
À NOTER

Il est interdit de sortir de la nacelle



À NOTER

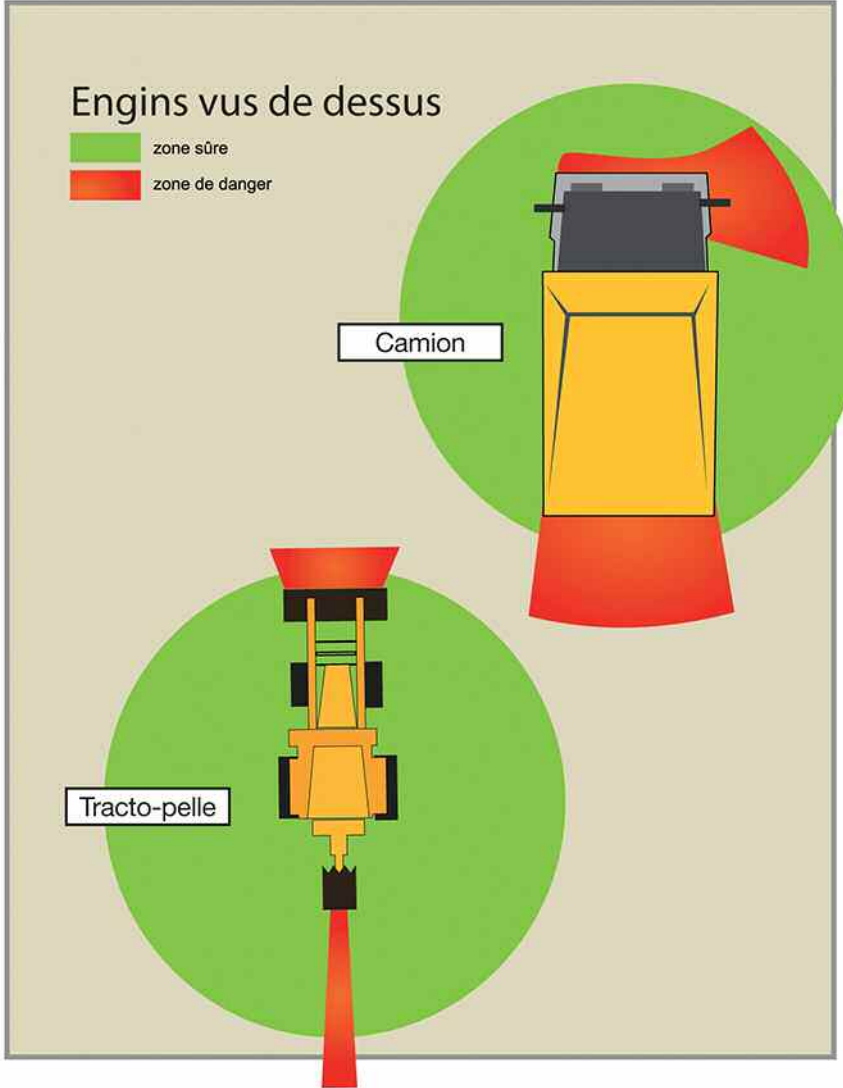
Je vérifie l'état des accessoires de levage, je les utilise pour des charges appropriées et j'utilise des moyens d'élingage adaptés.





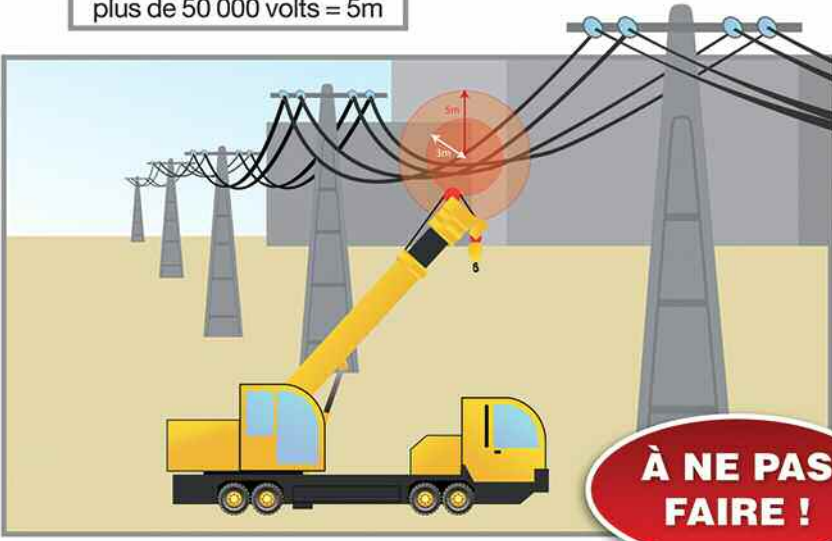
**À NOTER**

Je me place de façon à être vu par le conducteur d'engin.



**À NOTER**

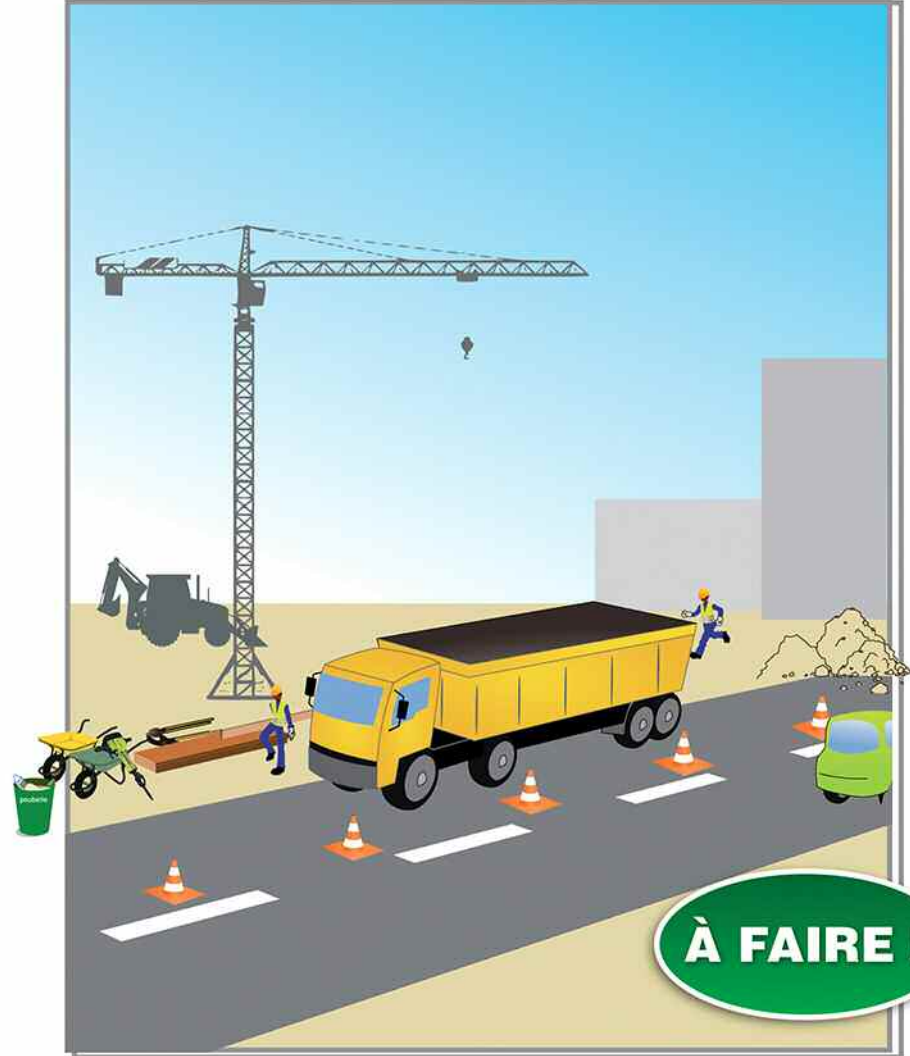
A proximité d'une ligne électrique, je respecte les distances de sécurité. Un arc électrique peut se former si un élément conducteur se rapproche des câbles.

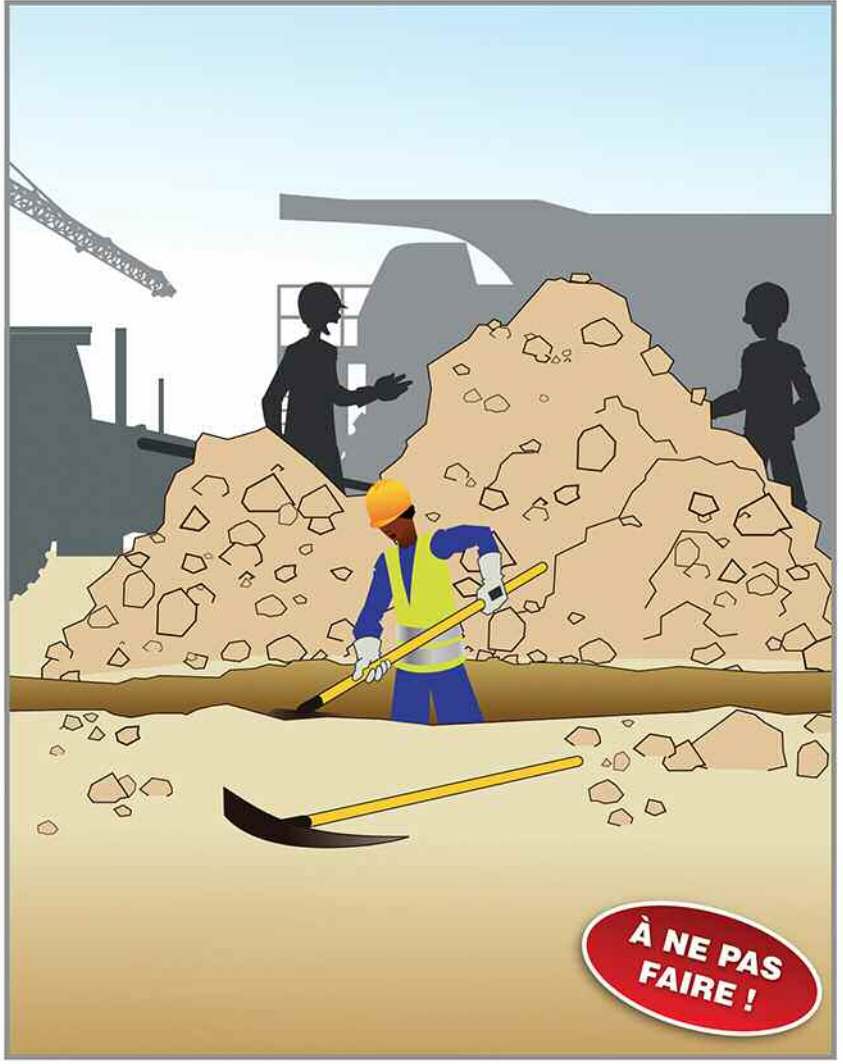


**À NE PAS FAIRE !**



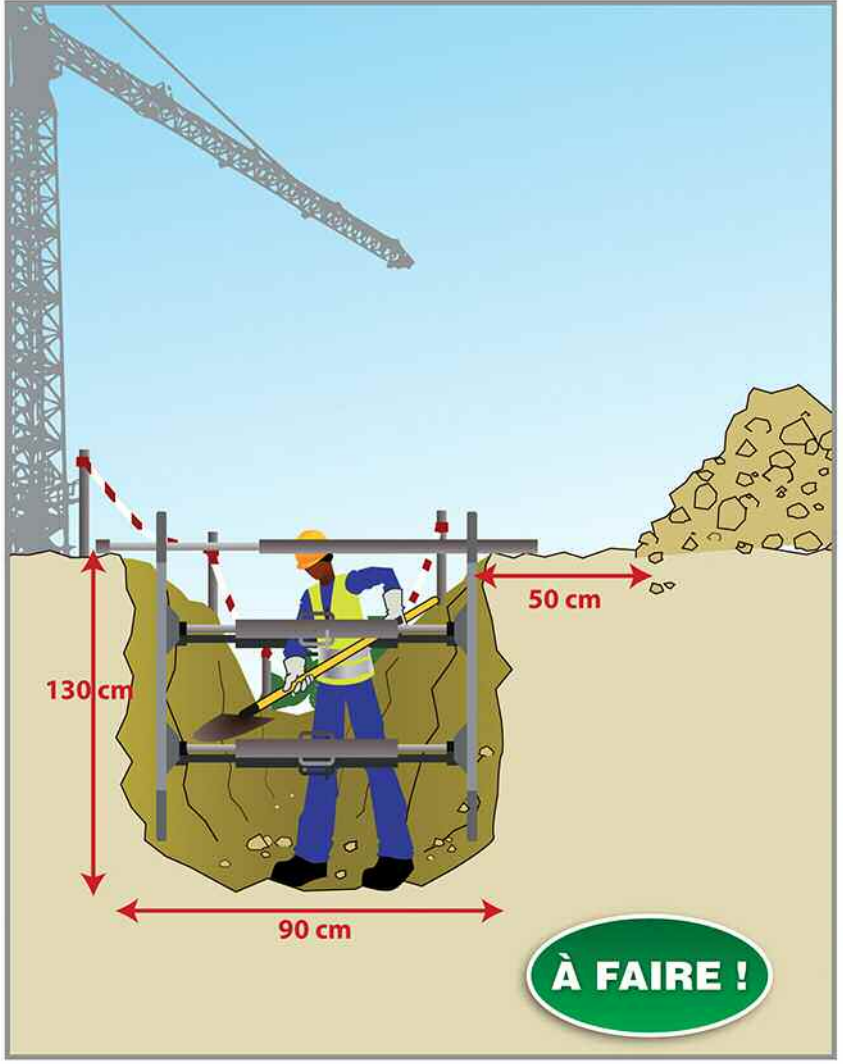
**À NOTER**  
Quand je suis dans un environnement de circulation de véhicules routiers ou d'engins de chantier, je mets mon gilet de signalisation et je reste dans la zone fermée à la circulation.





**À NOTER**

Il y a un risque d'éboulement, je mets des blindages pour travailler en sécurité dans la tranchée.



## À NOTER

Attention ! Les pictogrammes changent mais pas les risques.



## À NOTER

Pour utiliser des produits chimiques, je me protège avec un EPI adapté.



 T - Toxique	 T+ - Très toxique	
 Xn - Nocif	 Xi - Irritant	
 C - Corrosif	 N - Dangereux pour l'environnement	
 F+ - Extrêmement inflammable	 F - Facilement inflammable	
 O - Comburant	 E - Explosif	
<p>ancienne collection <span style="margin-left: 150px;">nouvelle collection</span></p> <p><small>Date de péremption 2015</small> <span style="margin-left: 150px;"><small>Sortie nationale 2008</small></span></p>		
		



**À FAIRE !**

## À NOTER

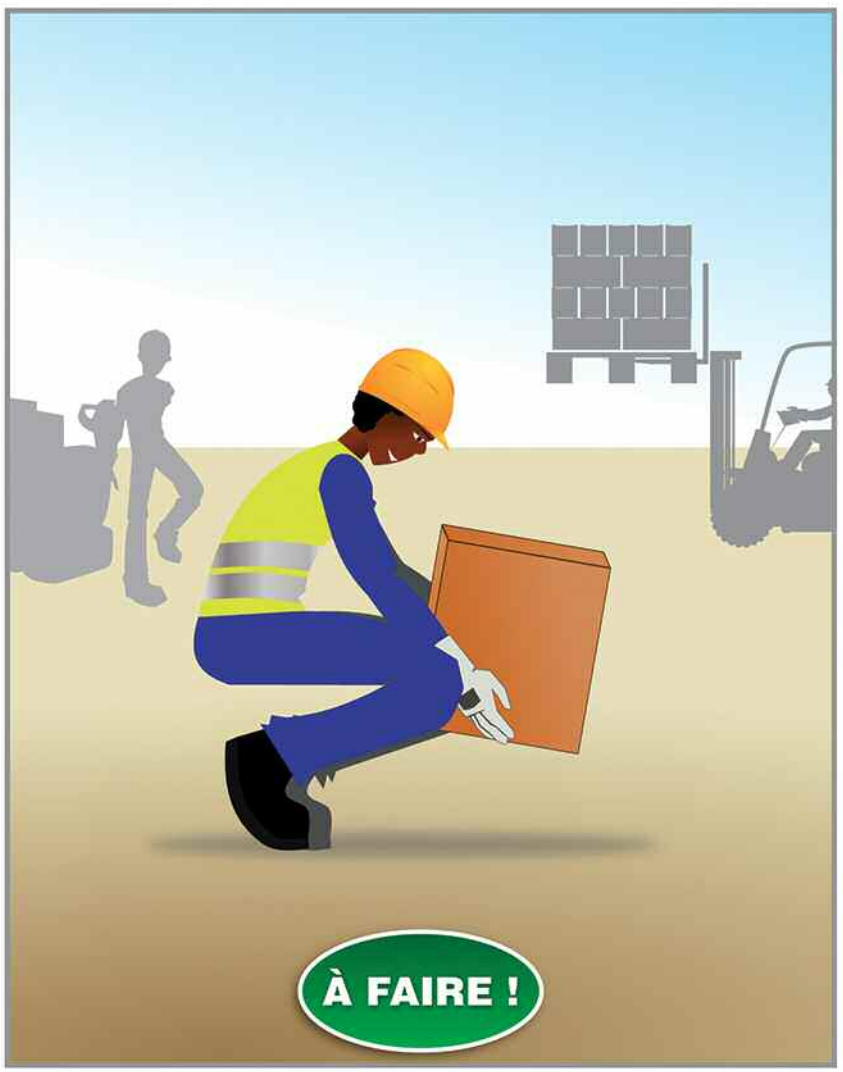
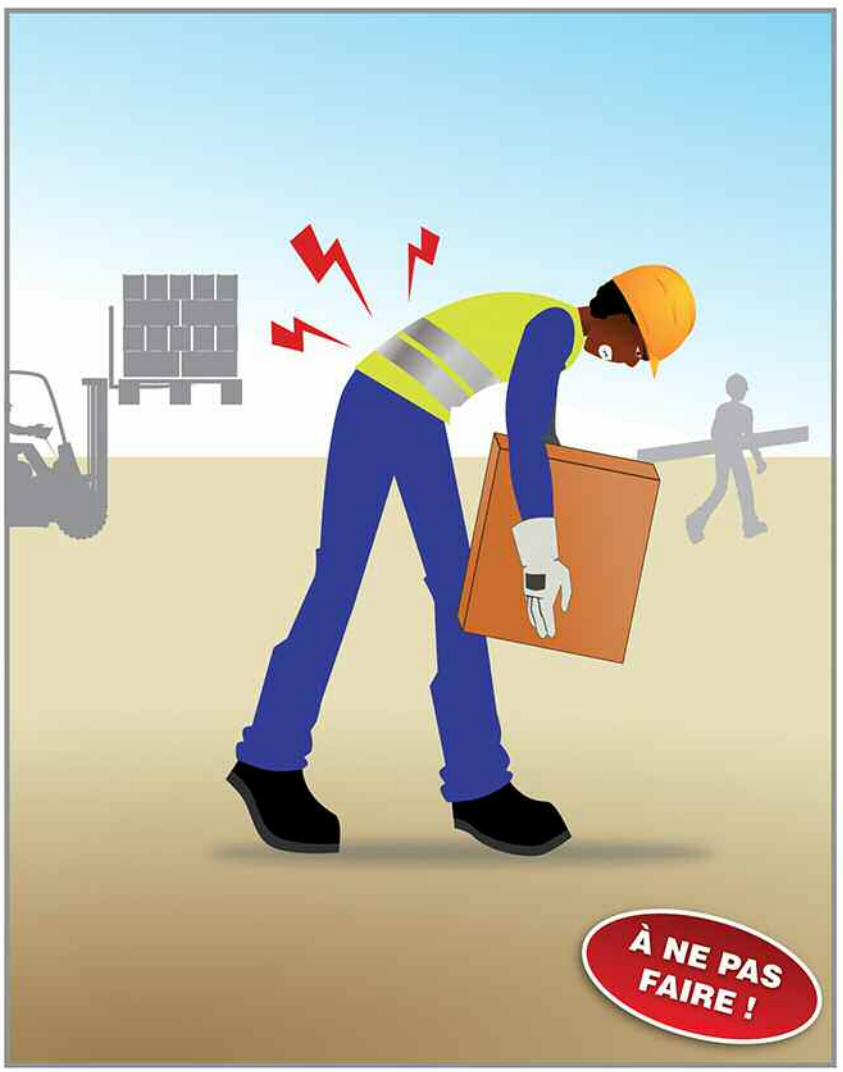
Lorsque je transvase un produit chimique d'un contenant à l'autre, je pense à reproduire l'étiquette sur mon contenant.





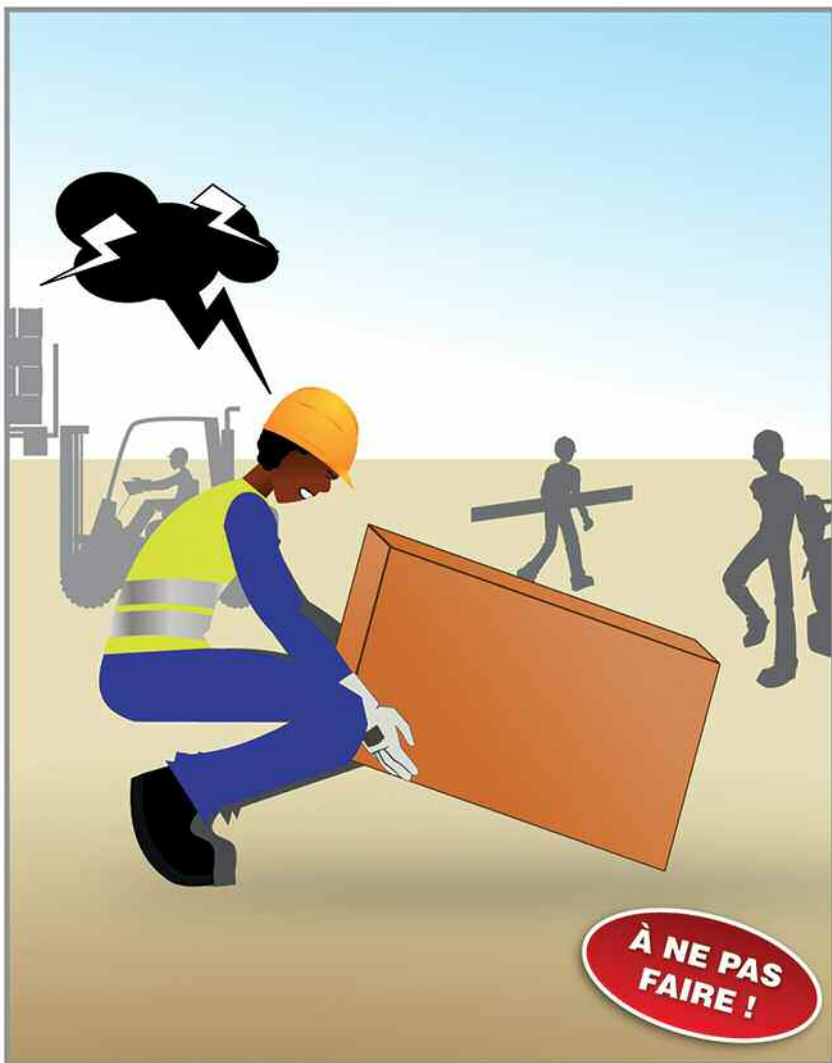
À NOTER

Je pense à mon dos, je plie mes jambes.



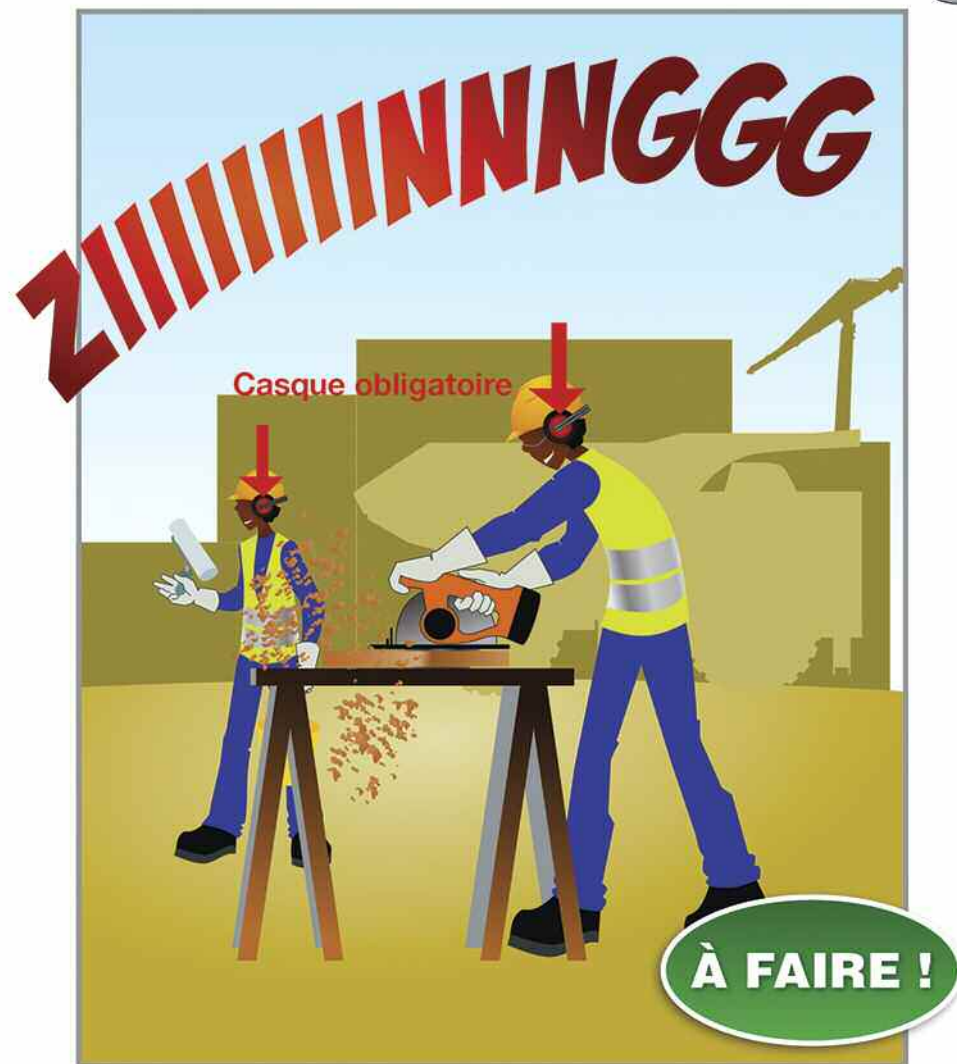
À NOTER

J'aide et je me fais aider et ça, c'est bon pour ma santé.



## À NOTER

Quand je travaille dans le bruit,  
je porte mes équipements de protection.



## À NOTER

Le sauveteur secouriste assure les premiers secours.





À NOTER

Pas de téléphone portable au volant !



À NOTER

Je respecte le code de la route !

